



# PREVENIR LA TRANSMISSION DE MALADIES HIVERNALES AU TRAVAIL

## Limiter la propagation de virus dans les entreprises

L'hiver est de retour, ainsi que, dans les collectifs de travail, **un risque accru** de transmission de maladies hivernales comme la **grippe** ou les **gastro-entérites**.



Dans un environnement de travail, quelques gestes simples permettent de réduire ces risques de transmission :

- **Se laver les mains** plusieurs fois par jour avec du **savon liquide**, notamment après s'être mouché, avoir toussé ou éternué (le séchage devant se faire de préférence avec un essuie mains en papier à usage unique ou à l'air libre)
- **Se couvrir la bouche et le nez** avec sa manche ou un mouchoir en cas de toux ou d'éternuements
- En cas d'écoulement nasal, utiliser des **mouchoirs en papier à usage unique**
- Aérer régulièrement le local de travail pour renouveler l'air.

Par ailleurs, la **vaccination** contre le virus de la grippe saisonnière est recommandée à certains salariés fragiles (sur avis médical), et aux femmes enceintes (quel que soit l'âge de la grossesse) ainsi qu'aux personnes souffrant d'obésité. En milieu professionnel, elle est également recommandée, notamment aux professionnels de santé pour réduire les risques de contamination au sein de leurs établissements.